

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entres les femmes et les hommes dans l'entreprise
Publication du résultat pour le Crédit Moderne Antilles Guyane Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Le score du Crédit Moderne Antilles Guyane pour l'exercice 2025 s'élève à 94 points sur 100
Ce score, significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par le Crédit Moderne Antilles Guyane en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour le Crédit Moderne Antilles Guyane, l'index s'élève à 94 points au titre de l'année 2025. Il a été défini en conformité avec le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 4 indicateurs de mesure suivants :

- | | |
|---|--------|
| 1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes, à catégories socioprofessionnelles et âges comparables | 39 pts |
| 2- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes | 35 pts |
| 3- Augmentations de salaire au retour de congé de maternité | 15 pts |
| 4- Parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations | 5 pts |

Note globale

Crédit Moderne Antilles Guyane
2025
39 pts
35 pts
15 pts
5 pts
94 pts

Et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025;
- Le périmètre analysé est de 164 collaborateurs;
- Crédit Moderne Antilles Guyane a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les catégories socio-professionnelles
- L'ensemble des 4 indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

Conformément aux dispositions légales, chacune des filiales concernées du Groupe communique le score les concernant sur son site internet.